

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/216 DU 28 OCTOBRE 2016 PORTANT MODIFICATION DU  
DECRET N°100/210 DU 17 OCTOBRE 2016 PORTANT REVOCATION DE CERTAINS  
OFFICIERS DE LA POLICE NATIONALE DU BURUNDI

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/023 du 31 Décembre 2004 portant Création, Organisation, Missions, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale ;

Vu la Loi n°1 / 05 du 22 avril 2009 Portant Révision du Code Pénal ;

Vu la Loi n°1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/298 du 21 novembre 2011 portant Organisation du Ministère de la Sécurité Publique ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret N° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Revu le Décret n°100/210 du 17 octobre 2016 portant Révocation de certains Officiers de la Police Nationale ;

Vu les dossiers administratifs des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de la Sécurité Publique ;

DECRETE :

Article 1 : Sont révoqués de la Police Nationale du Burundi, les Officiers de Police suivants :

- OPC1 NIYUNGEKO Léonidas : OPN 0590;
- OPC2 SOSTENE Gaston : OPN 1040;
- OPC2 BAREGENSABE Bède : OPN 0499;
- OPP2 MANIRAKIZA Marc : OPN 1046;
- OPP2 NSHIMIRIMANA Apollinaire : 211 931;
- OPP3 NDAYIZIGA Victor : 213 777;
- OPP3 SIMBARE Anicet : 213 780;
- OPP3 RUGAMBARARA Alberic : 213 004;
- OPP3 NDAYEGAMIYE Joseph : 214 043;
- OPP3 HAKIZIMANA Emmanuel : 213 783.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

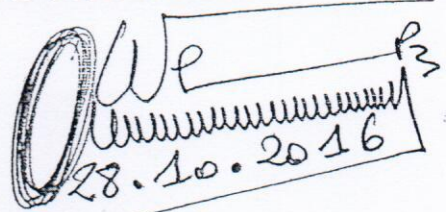
Article 3 : Le Ministre de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 28 octobre 2016

Pierre NKURUNZIZA.-

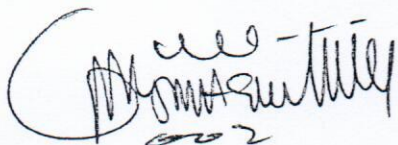
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE,



Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE,



Alain Guillaume BUNYONI  
Commissaire de Police Chef.